

est fixé, pour l'exercice 1876, à la somme de quatre millions quatre cent cinquante-quatre mille deux cent soixante-et-un francs vingt-cinq centimes (fr. 4,454,261-25),

conformément au tableau ci-annexé.
Promulguons, etc.
(Contre-signée par le ministre des finances, M. J. MALOU.)

Budget des dotations pour l'exercice 1876.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
Art. 1 ^{er} . Liste civile (fixée, en vertu de l'art. 77 de la constitution, par la loi du 25 décembre 1865) . .	3,500,000 »	»	3,500,000 »
Art. 2. Dotation de S. A. R. le comte de Flandre.	200,000 »	»	
CHAPITRE II.			
Art. 3. Sénat.	50,000 »	30,000 »	80,000 »
CHAPITRE III.			
Art. 4. Chambre des représentants	662,602 25	4,184 »	666,786 25
CHAPITRE IV.			
COUR DES COMPTES.			
Art. 5. Traitement des membres de la cour. . .	70,750 »	»	207,475 »
Art. 6. Traitement du personnel des bureaux. .	115,525 »	»	
Art. 7. Matériel et dépenses diverses.	20,000 »	»	
Art. 8. Premier terme des pensions à accorder éventuellement et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à propos de leur position malheureuse	1,200 »	»	
Total du budget des dotations. . . . fr.	4,420,077 25	34,184 »	4,454,261 25

353. — 22 DÉCEMBRE 1875. — LOI
allouant des crédits provisoires, à valoir sur les budgets des dépenses de l'exercice 1876 des départements de l'intérieur et des travaux publics (1). (Monit. du décembre 1875.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Des crédits provisoires, à valoir sur les budgets des dépenses de

l'exercice 1876, sont ouverts, savoir :

Au ministère de l'intérieur, de fr. 6,500,000 ,

Au ministère des travaux publics. 27,500,000 ,

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1876.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des finances, M. J. MALOU.)

(1) Session de 1873-1876.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 9 décembre 1873, p. 54. — Rapport. Séance du 14 décembre 1873, p. 54.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 13 décembre 1873, p. 238.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 17 décembre 1873, p. 5.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 21 décembre 1873, p. 47.